

RÈGLEMENT NUMÉRO 10-059

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 56 635 \$
ET UN EMPRUNT DE 56 635 \$ POUR L'ACHAT
D'UNE RÉTROCAVEUSE (PÉPINE) POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE**

~~~~~

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 JUIN 2010;

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Wayne Conklin  
**APPUYÉ** par Monsieur le conseiller Renaud Labrecque  
**ET RÉSOLU:**

Que le présent règlement portant le numéro 10-059 est adopté et que le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'une rétrocaveuse (pépine) de marque John Deer (2006, 310SG série : T0310SG958025), au coût de 56 635.00 \$ (taxes nettes) \$ ou 52 500.00 \$ plus les taxes, en référence à la soumission de Équipement Laurentien Enr., Ste-Agathe-des-Monts du 8 juin 2010 laquelle fait parti intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

**ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 56 635.00 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 56 635.00 \$ sur une période de 8 ans.

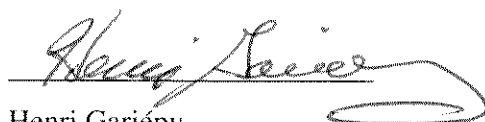
**ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

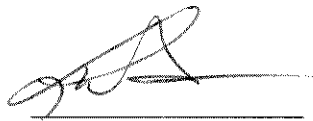
**ARTICLE 5.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers**



Henri Gariépy  
Maire



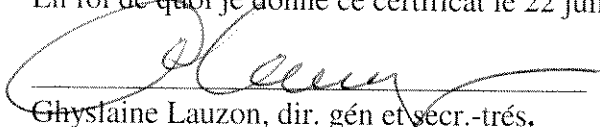
Linda Nagant  
Secrétaire-trésorière adj.

Avis de motion donné le : 9 juin 2010  
Adopté le : 21 juin 2010  
Publié le : 22 juin 2010  
Envoyé au Ministère le : 17 mai 2010  
En vigueur le : 22 juin 2010

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée Ghyslaine Lauzon, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié L'AVIS PUBLIC se rapportant au règlement 10-059 en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 16h00 le 22 juin 2010

En foi de quoi je donne ce certificat le 22 juin 2010

  
Ghyslaine Lauzon, dir. gén et secr.-trés.

